

**PROCÈS-VERBAL DE LA 301<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE MERCREDI 7 AVRIL 2021, À 19 H 00.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

M. Daniel Bellerose, président  
M. Sébastien Lebrun, conseiller  
M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère  
M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère

**IL Y A QUORUM**

M<sup>me</sup> Annie Juteau, officière municipale adjointe et assistante-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assiste également à la séance, M. Hugo Bondu, directeur du Service des incendies.

Assiste à la séance par voie téléphonique, Me Olivier Trudel, avocat, Fédération québécoise des municipalités.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h 03.

2021-301-1

**MOT DE BIENVENUE — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R2021-04-025

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour comme modifié :

**Point ajouté :**

8.7 Demande d'aide financière – Attraction Nord

**Points reportés à une séance ultérieure :**

- 5.2. Réparation des cartes chargeur dans le panneau de la pompe à feu partie (diesel)
- 9. Dépôt du rapport intitulé « Équipements d'hiver »

**1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour**

**2. Correspondance – Entrante**

**3. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 mars 2021**

**4. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1. Embauche d'une adjointe administrative par intérim
- 4.2. Embauche d'une journalière temporaire
- 4.3. Paiement des vacances
- 4.4. Recrutement poste opérateur manœuvre
- 4.5. Offre de services - support en greffe
- 4.6. Production de rapports
- 4.7. Inspecteur municipal
- 4.8. Contrat du Directeur des services incendie

- 4.9. Recrutement – Poste directeur général et greffier
- 4.10. Recrutement – Poste de contremaître des travaux publics
- 5. SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
  - 5.1. Achat d'une soufflante aux étangs aérés
- 6. SERVICE DE LA TRÉSORERIE
  - 6.1. Les Serres du 53e Taïga
  - 6.2. Paiement d'équipements pour le traçage de pistes de ski de fond
- 7. SERVICE DES INCENDIES
  - 7.1. Équité fiscale 2021 – SSIR
  - 7.2. Adoption du règlement N0 84 – prévention des incendies
  - 7.3. Autorisation de paiement d'un habit de combat
  - 7.4. Rapport annuel incendie 2020
- 8. VARIA
  - 8.1. Entente relative au fond Eastmain
  - 8.2. Entente de branchement de l'église avec Réseau communication Eeyou
  - 8.3. Entente de service internet avec Réseau communication Eeyou
  - 8.4. Entente de pavage avec la Société de développement de la Baie-James
  - 8.5. Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
  - 8.6. Caisse Desjardins
  - 8.7. Demande d'aide financière – Attraction Nord
- 9. Dépôt de rapports
  - Rapport de l'eau potable – février et mars 2021
  - Graphique de l'eau potable – février et mars 2021
- 10. Responsables de dossiers
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2021-301-2

**CORRESPONDANCE ENTRANTE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance reçue.

Dépôt des correspondances suivantes :

- École Jacques Rousseau
- Attraction Nord

2021-301-3

**Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 mars 2021**

R2021-04-026

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 229 571.84 \$ au 31 mars 2021.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-4

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

2021-301-4.1

**Embauche d'une adjointe administrative par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'adjointe administrative par intérim a été affiché dans la localité de Radisson;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) candidates ont postulé;

**CONSIDÉRANT** qu'à la demande du conseil de la Localité de Radisson, la Fédération québécoise des Municipalités a été mandatée pour procéder à l'évaluation des deux (2) candidates;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate, Mme Nathalie Raïche a été recommandée aux membres du conseil local.

R2021-04-027

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** Mme Nathalie Raïche, à titre d'adjointe administrative par intérim à la Localité de Radisson selon le grade II échelon 3 de la *Politique de rémunération du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Radisson*, aux nombres de 40 heures soit de 8 heures à 17 heures, la rémunération étant imputée au code budgétaire 02 19000 141.

**Ont voté pour :** Suzanne Pelletier, conseillère, et Sébastien Lebrun, conseiller

**A voté contre :** Manon Provencher, conseillère

**Adopté à la majorité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-4.2

**Embauche d'une journalière temporaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson doit offrir un service de désinfection journalier à sa salle de conditionnement physique;

**CONSIDÉRANT QUE** ses bâtiments et bornes-fontaines se doivent d'être déneigés en tout temps pour la sécurité de ses citoyens et de ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE** ses bureaux se doivent d'être propres pour l'hygiène de ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Caroline Chassé se montre intéressée pour effectuer ces tâches.

R2021-04-028

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** Mme Caroline Chassé à titre de journalière temporaire en date du 18 décembre 2020 aux conditions prévues du Grade 1 selon la *Politique de rémunération du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Radisson* et d'imputer la

dépense au code budgétaire 02 32100 151 pour un maximum de 25 heures par semaine.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-4.3**

**Paiement des vacances**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé n° 79 de la Localité de Radisson, n'a pu prendre ses vacances du mois de mai 2020 au 11 février 2021;

**CONSIDÉRANT** la fin d'emploi de l'employé n° 79.

**R2021-04-029**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim à faire le paiement des vacances dû au 10 février 2021 à l'employé n° 79, journalier de la Localité de Radisson.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**021-301-4.4**

**Recrutement poste opérateur manœuvre**

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson désire pourvoir le poste d'opérateur manœuvre.

**R2021-04-030**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente de service de la Fédération québécoise des municipalités selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe de la présente résolution.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**DE CONSTITUER** un comité de sélection formé des personnes suivantes :

- Le contremaître aux travaux publics;
- Mme Manon Provencher, conseillère;
- Une personne désignée du Service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités.

**DE MANDATER** le comité de sélection pour évaluer les candidatures et faire les recommandations nécessaires au conseil de la localité.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-4.5**

**Offre de services - support en greffe**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de greffier est actuellement vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson lancera un appel de candidatures pour pourvoir au poste de directeur général et greffier;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe et assistante trésorière par intérim, occupe actuellement plusieurs tâches, dont celles dévolues au greffier;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Localité de Radisson désirent apporter un soutien à Mme Annie Juteau dans l'exercice de ses fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** la localité de Radisson désire faire appel à des services juridiques professionnels externes pour une période temporaire et transitoire afin d'assurer l'exécution des responsabilités et tâches en lien avec la tenue des séances, notamment pour la rédaction des procès-verbaux, des actes et délibérations;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités a présenté une proposition à la Localité de Radisson.

**R2021-04-031**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** l'offre de service du service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités, pour la séance du 7 avril 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe de la présente résolution.

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-4.6**

**Production de rapports**

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ a manifesté son intention de confier à la Localité de Radisson la production de plusieurs rapports en matière de qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont procédé à l'évaluation du volume de travail nécessaire à la confection de ces rapports;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel des services techniques du GREIBJ a toujours assumé cette responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ, du fait de son statut juridique, est l'autorité compétente vis-à-vis les différents ministères des gouvernements provincial et fédéral;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des différentes négociations ayant mené à l'adoption du *Règlement no 204 Règlement remplaçant la charte de Radisson*, il n'a jamais été question de ce transfert de compétence en faveur de la Localité de Radisson;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson ne dispose pas des ressources nécessaires pour assumer cette responsabilité.

R2021-04-032

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** au GREIBJ d'assumer ses responsabilités en lien avec la production desdits rapports.

**DE MANDATER** le contremaître des travaux publics, et l'opérateur manœuvre responsable de l'eau, M. Éric Dostie, pour fournir au GREIBJ les données nécessaires à la production de ces rapports.

**DE MANDATER** Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe, de transmettre copie de la présente résolution au GREIBJ.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-4.7

**Inspecteur municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ a la responsabilité d'assumer le service d'inspection auprès des citoyens de son territoire, y incluant les citoyens des Localités;

**CONSIDÉRANT QUE** le GREIBJ dispose des ressources humaines compétentes afin de fournir ce service aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson n'a pas les ressources nécessaires pour assumer cette responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement no 204 Règlement remplaçant la charte de Radisson* ne prévoit pas un transfert de compétence à la Localité de Radisson en cette matière.

R2021-04-033

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**DE DEMANDER** au GREIBJ de réitérer à la Localité de Radisson son intention d'assurer et de maintenir ce service auprès des citoyens de la Localité de Radisson.

**DE DEMANDER** aux services administratifs de la Localité de Radisson d'adresser au GREIBJ toute demande relevant de la compétence d'un inspecteur municipal.

**DE DEMANDER** au GREIBJ de transmettre à la Localité de Radisson un horaire de visite de ses inspecteurs municipaux afin de pouvoir en informer la population.

**DE MANDATER** Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe, pour transmettre la présente résolution au conseil du GREIBJ.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-4.8

**Contrat du Directeur des services incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directeur du Service de Sécurité des incendies est vacant depuis le 7 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Hugo Bondu agit à titre de directeur du Service de Sécurité des incendies par intérim depuis cette date;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson désire embaucher M. Hugo Bondu pour occuper les fonctions de directeur incendie et autres tâches connexes au sein de la Localité de Radisson.

R2021-04-034

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉ PAR LE PRÉSIDENT DANIEL BELLEROSE, IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** M. Hugo Bondu à titre de directeur du Service de Sécurité des incendies rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat de travail révisé en date du 7 avril 2021 et dont copie est jointe en annexe de la présente résolution.

**DE RÉSILIER** tout autre contrat de travail en lien avec le poste de directeur du Service de Sécurité des incendies occupé par M. Hugo Bondu intervenu avant la signature des présentes, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**Adopté à l'unanimité, le président vote**

2021-301-4.9

**Recrutement – Poste directeur général et greffier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson désire pourvoir le poste de directeur général et greffier.

R2021-04-035

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente de service de la Fédération québécoise des municipalités selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées l'entente jointe en annexe de la présente résolution.

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

**DE CONSTITUER** un comité de sélection formé des personnes suivantes :

- M. Daniel Bellerose, président
- M. Sébastien Lebrun, conseiller
- Mme Suzanne Pelletier, conseillère
- Mme Manon Provencher, conseillère
- Une personne désignée du Service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités.

**DE MANDATER** le comité de sélection pour évaluer les candidatures et faire les recommandations nécessaires au conseil de la Localité de Radisson.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-4.10

**Recrutement – Poste de contremaître des travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de contremaître des travaux publics est vacant depuis le 3 avril 2021.

**R2021-04-036**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente de service de la Fédération québécoise des municipalités selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées l'entente jointe en annexe de la présente résolution.

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

**DE CONSTITUER** un comité de sélection formé des personnes suivantes :

- Mme Suzanne Pelletier, conseillère
- Mme Manon Provencher, conseillère, OU M. Sébastien Lebrun, conseiller;
- Une personne désignée du Service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités.

**DE MANDATER** le comité de sélection pour évaluer les candidatures et faire les recommandations nécessaires au conseil de la localité.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-5**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**2021-301-5.1**

**Achat d'une soufflante aux étangs aérés**

**CONSIDÉRANT QUE** la soufflante date de 1987;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne soufflante a eu une durée de vie utile d'environ 34 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson doit s'assurer du fonctionnement continu de la soufflante;

**CONSIDÉRANT QUE** la localité s'expose à de sévères conséquences advenant un bris de service;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics recommande le remplacement de cet équipement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de travaux publics a invité des entreprises à déposer des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises sollicitées ont déposé les offres suivantes :

1. PSI Prolew Inc. : 7 691 \$, plus taxes applicables;
2. Motoparts Inc. : 8 325 \$, plus taxes applicables.

**R2021-04-037**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**



**D'OCTROYER** le contrat pour le remplacement de la soufflante, à l'entreprise PSI Prolew Inc., pour une somme de 7 691 \$, plus taxes applicables, conformément à son offre de prix datée du 2 février 2021 et jointe en annexe de la présente résolution.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement à partir du poste budgétaire 02 41400 525 jusqu'à concurrence d'une somme de 10 000 \$ pour l'achat et le transport de l'équipement.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-6

**SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

2021-301-6.1

**Les Serres du 53e Taïga**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres des Jardins du 53<sup>e</sup> Taïga souhaitent mettre en place une entreprise d'économie sociale qui prendra en charge la gestion d'une serre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise, à la fois, à combler les besoins alimentaires et la vitalisation nécessaire à la pérennité de Radisson;

**CONSIDÉRANT QUE** les Jardins du 53<sup>e</sup> Taïga demandent une aide financière de 20 000 \$ et une lettre générale d'appui au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Localité de Radisson est d'avis qu'il est important de soutenir ce projet.

R2021-04-038

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** une aide financière d'une somme de 20 000 \$ aux Jardins du 53<sup>e</sup> Taïga dans le cadre du projet de mise en place d'une entreprise d'économie sociale et la gestion d'une serre communautaire.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le versement de l'aide financière de la manière suivante :

- 10 000.00\$ à partir du code budgétaire 02 70226 970;
- 10 000,00 \$ à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

**D'APPUYER** les Jardins du 53<sup>e</sup> Taïga dans le cadre du projet de mise en place d'une entreprise d'économie sociale et la gestion d'une serre communautaire;

**DE MANDATER** Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe, pour transmettre la présente résolution aux Jardins du 53<sup>e</sup> Taïga.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-6.2

**Paiement d'équipements pour le traçage de pistes de ski de fond**

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement de la motoneige doit être effectué à Northern Radisson au montant de 15 516.70 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement des équipements pour le traçage des pistes de ski de fond doit être effectué à The shop industrial inc. au montant de 11 067.00 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement des équipements de traçage pour les pistes de fatbyke doit être effectué à Tidd Tech au montant de 2 049.53 \$, plus le taux de change américain applicable;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements de traçage des pistes de fatbyke ont dû être retenus aux douanes et que le montant est de 229.94 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un pare-chocs renforcé a dû être commandé pour l'installation des équipements chez Centre multi-Services au montant de 629.97 \$, plus les taxes applicables.

**R2021-04-039**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à faire le paiement de ces dépenses au montant total de 29 493.14 \$, plus les taxes applicables, au surplus accumulé au 31 décembre 2019.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-7**

**SERVICE DES INCENDIES**

**2021-301-7.1**

**Équité fiscale 2021 – SSIR**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2018, la Localité de Radisson a remis en fonction une vingtaine de bornes-fontaines défectueuses;

**CONSIDÉRANT QUE** des mesures d'atténuation contre les feux de forêt ont été réalisées en 2019 et 2020, soit la mise à niveau du coupe-feu et l'égavage d'une zone tampon derrière les habitations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un lieutenant à temps plein vient garantir deux ressources humaines en permanence;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un centre de formation des pompiers est opérationnel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Hydro-Québec a embauché trois pompiers qui collaborent avec la brigade de la Localité de Radisson lors d'interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson a réussi à augmenter les effectifs de sa brigade de pompiers à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson négocie avec l'entreprise Hydro-Québec une entente, à long terme, pour le service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du rapport 2020 du service de sécurité incendie de la Localité de Radisson démontre ces faits.

**R2021-04-040**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**DE CONFIRMER** au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James que les services requis en matière de sécurité incendie ont été rendus pendant l'année 2020 et qu'ils peuvent être rendus pour l'année 2021.

**DE DEMANDER** au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James d'effectuer les versements prévus par l'entente sur l'équité fiscale pour l'année 2021.

**DE MANDATER** Mme Annie Juteau, officière municipale adjointe, pour transmettre la présente résolution au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James de même que le rapport 2020 du Service de sécurité incendie.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-7.2

**Adoption du règlement N° 84 – prévention des incendies**

**CONSIDÉRANT** qu'aucun règlement incendie encadre les visites de prévention;

**CONSIDÉRANT QUE** sans règlement, les entreprises et citoyens n'ont aucune obligation de laisser le personnel du service incendie de la Localité de Radisson de pénétrer pour inspecter leurs installations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un règlement incendie procure un service de cohabitation avec la RBQ ce qui a pour effet de protéger la Localité de Radisson contre un risque d'erreur ou d'omission;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un règlement incendie procure à la Localité de Radisson une immunité par la loi de la RBQ sur toute erreur d'interprétation possible par l'un ou des employés de la municipalité mandatés à faire la prévention incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risque chapitre 4, 5 et 6 n'est pas respecté en prévention des incendies;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion AM-2002 donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Localité de Radisson du 2 décembre 2020.

R2021-04-041

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement n° 84 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, localité de Radisson (localité) intitulé « Règlement de prévention incendie ».

**D'INFORMER** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de l'adoption du règlement n° 84 de la Localité de Radisson, intitulé « Règlement de prévention incendie ».

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

2021-301-7.3

**Autorisation de paiement d'un habit de combat**

**CONSIDÉRANT QUE** les habits de combat ont une durée de vie limitée de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les habits de combat sont régis par des normes strictes NFPA 1845;

**CONSIDÉRANT** qu'il en va de la sécurité des pompiers de la Localité de Radisson.

R2021-04-042

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'achat de l'équipement conformément à la soumission de L'Arsenal du 19 février 2021, portant le numéro SOUM054727, et dont copie est jointe à la présente résolution.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau Assistante-trésorière par intérim à effectuer le paiement à partir des postes budgétaires 02 22000 652 et 02 22100 651 au montant de 1 555.00 \$ plus les taxes applicables.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-7.4**

**Rapport annuel incendie 2020**

Dépôt et présentation du rapport annuel d'incendie 2020 par Monsieur Hugo Bondu, directeur du Service des incendies, au conseil de la Localité de Radisson.

**2021-301-8**

**VARIA**

**2021-301-8.1**

**Entente relative au fond Eastmain**

**CONSIDÉRANT QUE**, le 4 juillet 2003, la Municipalité de la Baie James et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain-1 relativement au projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Eastmain par la Société d'État;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 28 janvier 2005, la Municipalité de la Baie James et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain 1A-Rupert concernant les projets Eastmain 1A-Rupert avec la Sarcelle, et ce, suivant le sens qui lui est donné en vertu de l'Entente 1A;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux ententes prévoient la création d'un Fonds de développement local et régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractères culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique au bénéfice de la population qui réside sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou-Istchee Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Radisson reçoit une part des sommes ainsi versées par Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année civile 2021, il y a lieu de signer l'Entente relative au Fonds Eastmain, laquelle vise à encadrer les modalités relatives à l'octroi de ces sommes.

**R2021-04-043**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente pour et au nom de la localité de Radisson.

**DE MANDATER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, afin de compléter et remettre le rapport de reddition de comptes relatif à l'utilisation des sommes au plus tard le 31 mars 2022.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-8.2**

**Entente de branchement de l'église avec Réseau communication Eeyou**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Localité de Radisson désire brancher l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, située au 171, avenue Des Groseillers, à l'internet sur « fibre noire »;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Réseau de Communications Eeyou du 31 mars 2021.

**R2021-04-044**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉ PAR LE PRÉSIDENT DANIEL BELLEROSÉ, IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Réseau de Communications Eeyou du 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre de services joint en annexe de la présente résolution.

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement à partir au surplus accumulé au 31 décembre 2019, jusqu'à concurrence d'une somme de 12 245 \$, plus taxes applicables.

**DE MANDATER** M. Frédérick Bougie à superviser la réalisation des travaux prévus aux présentes.

**Ont voté contre :** Manon Provencher, conseillère, Suzanne Pelletier, conseillère, et Sébastien Lebrun, conseiller

**Rejeté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-8.3**

**Entente de service internet avec Réseau communication Eeyou**

**CONSIDÉRANT** l'entente de service internet dédié intervenue entre la Localité de Radisson et Réseau de Communications Eeyou.

**R2021-04-045**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint en annexe de la présente résolution, et ce conditionnellement au retrait de l'item 3.3 intitulé « Coût de raccordement » pour le service de transit internet et le service de communication de données.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le paiement, sur une base trimestrielle, sur le budget de fonctionnement.

**DE MANDATER** M. Frédérick Bougie à superviser la réalisation des travaux prévus à l'entente.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-8.4**

**Entente de pavage avec la Société de développement de la Baie-James**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement de la Baie-James désire effectuer le mandat d'asphaltage de diverses superficies dans la localité de Radisson.

**R2021-04-046**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente relative à l'asphaltage de diverses superficies à intervenir entre la localité de Radisson et la Société de développement de la Baie-James, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint en annexe de la présente résolution;

**D'AUTORISER** M. Daniel Bellerose, président, à signer l'entente, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner effet aux présentes;

**DE MANDATER** le contremaître aux travaux publics à superviser les travaux;

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière par intérim, à effectuer le versement à La Société de développement de la Baie-James, d'une somme de 372 612,30 \$, plus taxes applicables, au surplus accumulé au 31 décembre 2019, et ce, à la fin des travaux, sur réception des rapports des travaux réalisés et acceptés par le surveillant de chantier et le contremaître.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-8.5**

**Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James**

Le président fait rapport de la dernière rencontre du conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

**2021-301-8.6**

**Caisse Desjardins**

Le président fait rapport des démarches faites par la Localité de Radisson pour tenter de maintenir la succursale de la Caisse Desjardins dans la Localité de Radisson.

**2021-301-8.7**

**Aide financière – Attraction Nord**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière d'Attraction Nord.

**R2021-04-047**

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** une aide financière de 500 \$ à Attraction Nord.

**D'AUTORISER** Mme Annie Juteau, assistante-trésorière, à effectuer le versement de l'aide financière à partir poste budgétaire 02 70227 970.

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

**2021-301-9**

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

- Rapport de l'eau potable – février et mars 2021
- Graphique de l'eau potable – février et mars 2021

**2021-301-10**

**RESPONSABLES DE DOSSIER**

Le président M. Daniel Bellerose fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles il a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **3 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **8 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **9 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **12 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec ARBJ « grande Alliance »
- **15 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les représentants de la Caisse Desjardins d'Amos

- **15 mars 2021** : Rencontre Zoom avec les représentants de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de l'offre de service d'assistance pour le service du Greffe.
- **16 mars 2021** : entrevue à la Radio CIAU FM 103,1 dans le cadre du dossier avec la Caisse Desjardins d'Amos
- **17 mars 2021** : Rencontre avec les représentants de la Caisse Desjardins d'Amos
- **18 mars 2021** : Conseil d'administration ARBJ par Zoom
- **22 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **23 mars 2021** : Rencontre par Zoom avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- **24 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec le CA-ARBJ dans le cadre du dossier GREIBJ
- **25 mars 2021** : Séance ordinaire du GREIBJ par Zoom
- **25 mars 2021** : Séance de travail avec RCE en conférence téléphonique
- **26 mars 2021** : Séance de travail avec ARBJ par Zoom dans le cadre du plan de développement SDBJ
- **30 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **31 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **6 avril 2021** : Entrevue à la Radio CIAU FM 103,1 dans le cadre du dossier de la Caisse Desjardins d'Amos
- **6 avril 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **7 avril 2021** : Séance ordinaire du Conseil Local

La conseillère Mme Manon Provencher fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles elle a participé dans le cadre de ses fonctions :

- **3 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **8 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **9 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **15 mars 2021** : Rencontre Zoom avec les représentants de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de l'offre de service d'assistance pour le service du Greffe.
- **17 mars 2021** : Rencontre Zoom avec les représentants de la Caisse Desjardins d'Amos
- **22 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **23 mars 2021** : Rencontre par Zoom avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- **30 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **31 mars 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **6 avril 2021** : Séance de travail par Zoom avec les membres du Conseil Local
- **7 avril 2021** : Séance ordinaire du Conseil Local

Le conseiller M. Sébastien Lebrun fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles il a participé dans le cadre de ses fonctions et qui sont les mêmes que la conseillère, Mme Manon Provencher

La conseillère Mme Suzanne Pelletier fait rapport de ses engagements et des rencontres auxquelles elle a participé dans le

cadre de ses fonctions et qui sont les mêmes que la conseillère, Mme Manon Provencher.

2021-301-11

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Q.: Mme Judy Boissonneault demande si les membres du conseil ont reçu la lettre qu'elle a co-signée avec Mme Nancy Pelletier et M. Michel Côté dans le dossier de la caisse Desjardins.

R.: Le Président l'informe que les membres du conseil ont effectivement reçu une copie de cette correspondance. Il ajoute que les signataires ont été rencontrés pour leur expliquer la stratégie du conseil.

Q.: M. Michel Côté dépose une pétition demandant à la Localité de Radisson d'entamer les démarches auprès de différentes institutions financières afin d'assurer ce service à la population.

R.: Le Président prend acte de cette démarche, et les membres du conseil se réuniront immédiatement après la séance afin de regarder la possibilité de mandater Mme Suzanne Pelletier, conseillère, à travailler avec M. Côté et Mme Boissonneault.

Q.: Mme Diane Charette se demande si les nouvelles affectations du personnel au GREIBJ affecteront le dossier des Serres.

R.: Le Président mentionne que M. Philippe Gravel a été confirmé dans ses fonctions comme coordonnateur à l'urbanisme ce qui facilitera le cheminement du dossier des Serres.

Q.: M. Alexandre Dupéré demande des explications sur le coût « 0 » pour Desjardins.

R.: Le Président explique la stratégie des membres du conseil dans ce dossier.

Q.: Mme Judy Boissonneault aimerait savoir combien coûte le maintien du service avec Desjardins?

R.: Le Président mentionne que certaines informations sont confidentielles, que nous avons l'accompagnement d'agents de l'ARBJ qui travaillent le dossier.

Q.: M. Alexandre Dupéré s'interroge sur le fait que la Localité ne discute qu'avec Desjardins actuellement, pourquoi ne pas contacter d'autres institutions financières.

R.: Le Président mentionne que la date d'échéance est le 30 avril ce qui laisse peu de temps pour réagir.

Q.: Mme Judy Boissonneault aimerait obtenir plus d'informations sur le pavage qui sera réalisé cet été.

R.: Mme la conseillère Provencher explique les zones qui seront travaillées.

Q.: Mme Valérie Pelletier se demande si les citoyens qui désirent profiter des travaux de pavage peuvent contacter l'entrepreneur?

R.: Le Président mentionne que la SDBJ est le maître d'œuvre et qu'il faudrait contacter ses représentants.

Q.: Mme Valérie Pelletier s'informe sur la possibilité de louer un terrain de camping pour la saison?



R.: Mme la conseillère Pelletier mentionne que les membres du conseil devront avoir des discussions sur le sujet.

2021-301-12

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

R2021-04-048

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 07

**Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter**

---

Daniel Bellerose, président

---

Annie Juteau, officière municipale adjointe